

LA DÉCLARATION D'ADDIS-ABEBA DE POSITION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AFRICAINE SUR L'ACTION CLIMATIQUE DANS LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES ET L'AGRICULTURE EN VUE DES COP 31 ET COP 32

7-9 septembre 2026

Préambule et mandat

Nous, organisations et mouvements de la société civile africaine issus de plus de 30 pays, représentant des organisations d'agriculteurs et d'éleveurs, des femmes, des enfants, des personnes en situation de handicap et des réseaux de jeunes, des organisations confessionnelles, les peuples autochtones, les pêcheurs, les chercheurs, les universitaires, les représentants des gouvernements, des organisations intergouvernementales et des partenaires alliés participant à la Rencontre continentale sur le renforcement de l'action climatique de la société civile africaine en matière de systèmes alimentaires et d'agriculture en vue des COP31 et COP32 à Addis-Abeba, affirmons une position commune selon laquelle « l'avenir climatique de l'Afrique ne peut être dissocié de son avenir alimentaire, et les décisions concernant cet avenir doivent être façonnées par les personnes qui produisent, commercialisent, préparent et consomment les aliments ». Cette déclaration synthétise les réalités vécues, les données factuelles et les priorités exprimées lors de la réunion d'Addis-Abeba sur le renforcement de l'action climatique de la société civile africaine en matière de systèmes alimentaires et d'agriculture, qui s'est tenue du⁷au⁹septembre 2026, et les traduit en un programme ciblé pour la COP31 et la COP32.

Pourquoi est-ce important aujourd'hui ?

Partout en Afrique, le changement climatique se manifeste par des inondations, des sécheresses, un stress thermique, la dégradation des sols et des écosystèmes, la pénurie d'eau, des pertes de bétail, des infrastructures endommagées, la volatilité des prix alimentaires et la hausse du coût de la vie. Les participants à la réunion ont souligné à plusieurs reprises que les petits agriculteurs ne perçoivent pas le changement climatique comme un « déficit de mise en œuvre » ou un acronyme de négociation ; ils subissent des pertes de récoltes, un stress hydrique, des conflits persistants, une baisse de la fertilité des

sols, un stress du bétail, un alourdissement de la dette, la faim et une baisse de leurs revenus. La société civile africaine a donc un double devoir : faire entendre les réalités des communautés dans les salles de négociation et ramener le sens des décisions mondiales vers les communautés.

Les systèmes alimentaires africains relèvent également de la question de l'autonomie et du pouvoir, où les semences, la terre, l'eau, les engrais, la technologie, les marchés et le financement déterminent ce qui est produit, qui peut produire de la nourriture, à quel coût, et qui capte la valeur. La souveraineté alimentaire repose sur le droit fondamental à l'alimentation en tant que source de nutrition, ainsi que sur la valorisation des moyens de subsistance durables pour les producteurs alimentaires, des systèmes alimentaires locaux, de l'amélioration des écosystèmes et des savoirs et compétences des peuples autochtones, des communautés paysannes, des jeunes et des femmes. Elle s'appuie sur une prise de décision démocratique par les communautés concernées. La souveraineté alimentaire exige donc plus qu'un approvisionnement alimentaire adéquat ; elle nécessite une plus grande autonomie de l'Afrique et des communautés en matière de production, de distribution et de consommation.

La réunion d'Addis-Abeba sur le renforcement de l'action climatique de la société civile africaine en matière de systèmes alimentaires et d'agriculture a identifié quatre lacunes persistantes qui doivent définir la voie à suivre vers les COP31 et COP32 : 1) l'ambition et la mise en œuvre ; 2) les besoins d'adaptation et les financements disponibles ; 3) les financements climatiques promis et ceux effectivement versés ; 4) les règles mondiales et les réalités quotidiennes des personnes en première ligne. *Des cadres ambitieux sans flux financiers ne renforcent pas la résilience, et des financements auxquels les communautés n'ont pas accès ne constituent pas une mise en œuvre effective.*

Dans le même temps, l'Afrique est un continent riche en solutions : par exemple, les petits agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, les femmes, les jeunes, les communautés locales et autochtones préservent les semences et le bétail, restaurent les sols, gèrent l'eau, protègent la biodiversité, adaptent les systèmes de production, développent des marchés locaux et pérennisent les systèmes de savoir. L'agroécologie, en tant que science, pratique et mouvement social, offre un cadre essentiel pour relier la résilience écologique à la souveraineté alimentaire, aux savoirs locaux, à des moyens de subsistance dignes, à la nutrition, à la biodiversité et à une gestion inclusive des systèmes alimentaires.

Notre position

Nous réaffirmons que l'Afrique a besoin de systèmes agricoles et alimentaires productifs, nutritifs, résilients, inclusifs, adaptés à la culture locale, respectueux de l'humain et de plus en plus sobres en émissions, tout en préservant le développement socio-économique et en évitant que les coûts de transition ne soient répercutés sur les petits producteurs. L'adaptation doit rester au cœur des préoccupations, car elle protège les vies, les moyens de subsistance, l'eau, la souveraineté et la sécurité alimentaires, le bien-être et la santé des animaux, la nutrition, la biodiversité et les acquis en matière de développement, qui sont déjà mis à rude épreuve par le changement climatique. Cela est conforme à l'article 2 de la Convention, à l'objectif d'adaptation de l'Accord de Paris et à l'architecture en constante évolution de l'Objectif mondial d'adaptation (CCNUCC, 2026 ; CUA, 2025 ; FAO, 2024).

L'action climatique dans l'agriculture et les systèmes alimentaires africains doit être évaluée à l'aune de sa capacité à renforcer l'autonomie, la résilience et le bien-être des populations africaines – et non pas simplement à celle de générer de nouveaux projets, marchés, indicateurs ou technologies.

La résilience climatique doit être comprise comme la capacité des communautés à anticiper, absorber, s'adapter et se transformer face aux chocs sans renoncer à leurs droits ni à leurs atouts en matière de souveraineté alimentaire.

Nous fondons donc cet appel sur les principes suivants :

1. La souveraineté alimentaire et la gouvernance inclusive des systèmes alimentaires, y compris une souveraineté communautaire effective sur les semences, la terre, l'eau, la production, les marchés et les choix alimentaires.
2. L'agroécologie et la résilience écologique, s'appuyant sur la biodiversité, des sols sains, le bien-être animal, les systèmes semenciers gérés par les agriculteurs, la régénération naturelle gérée par les agriculteurs (FMNR) et des systèmes de production diversifiés.
3. La justice et l'équité climatiques, reconnaissant la grande vulnérabilité de l'Afrique, ses besoins en matière de développement et sa responsabilité historique limitée dans la crise climatique.
4. Une action menée au niveau local et déterminée au niveau national, qui respecte la diversité des systèmes agricoles, pastoraux, d'élevage et de pêche
5. Les droits de l'homme, la justice de genre et la justice intergénérationnelle, avec une participation effective des femmes, des jeunes, des peuples autochtones, des communautés locales et des groupes vulnérables.
6. La reconnaissance et la protection des technologies africaines, des savoirs et pratiques autochtones et locaux, parallèlement à une science et une recherche appropriées.
7. Une transition juste qui protège les moyens de subsistance, l'espace de développement défini par l'Afrique et les droits des communautés, tout en répartissant équitablement les coûts et les bénéfices du changement.
8. Responsabilité, transparence et accès direct afin que les engagements climatiques puissent être retracés depuis les décisions mondiales jusqu'aux ressources, aux institutions et aux résultats sur le terrain.

Les politiques d'adaptation doivent donc générer des bénéfices perceptibles au niveau du village, du paysage pastoral, de la communauté de pêcheurs, du marché local et des ménages, et non pas seulement dans des rapports ou des déclarations de conférence. Nous appelons à passer des cadres mondiaux à l'action nationale, des indicateurs aux résultats, des engagements au financement, et des objectifs à la mise en œuvre.

Nos principales revendications et priorités pour la COP31 et la COP32

De la reconnaissance politique à la mise en œuvre financée au niveau communautaire

1. Placer l'agriculture d'adaptation, la sécurité alimentaire et les systèmes alimentaires au cœur de la mise en œuvre

La COP31 doit considérer l'adaptation comme une priorité politique au même titre que l'atténuation et veiller à ce que l'agriculture et les systèmes alimentaires africains soient intégrés dans les domaines de l'adaptation, des pertes et dommages, de la transition juste, de la technologie, du genre, de la nutrition et du financement. Le « Sharm el-Sheikh Joint Work on Implementation of Climate Action on Agriculture and Food Security » (Travail conjoint de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre de l'action climatique en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire) devrait être actualisé et renouvelé. Les futurs travaux conjoints sur l'agriculture doivent passer résolument de l'échange de connaissances à la mise en œuvre ; il s'agit d'identifier les besoins des pays, de les relier aux aides disponibles et de renforcer leur intégration dans les CDN (contributions déterminées au niveau national) et les plans nationaux d'adaptation ; de transformer l'évaluation des besoins en matière de technologies et de capacités en programmes d'investissement et de garantir une participation inclusive ainsi que des retombées positives pour les petits exploitants agricoles et les groupes vulnérables. Le processus de la CCNUCC de 2026 place déjà la mise en œuvre et l'accès aux moyens de mise en œuvre au cœur du travail conjoint, et la COP31 devrait transformer cette ouverture en soutien concret. (CCNUCC, 2026).

2. Rendre le financement climatique accessible, sous forme de subventions et soumis à une obligation de rendre compte au niveau local

La question du financement ne se résume pas seulement au montant annoncé, mais porte également sur la nature des financements fournis, les bénéficiaires, la rapidité avec laquelle ils parviennent à destination et ce qui parvient aux acteurs de première ligne. La COP29 a fixé un nouvel objectif collectif quantifié de financement (NCQG) d'au moins 300 milliards de dollars US par an pour les pays en développement d'ici 2035, parallèlement à un effort plus large visant à porter le financement provenant de toutes les sources à 1 300 milliards de dollars US par an. Il subsiste toutefois un écart, et les obstacles créés par la complexité des exigences en matière d'accréditation, de gestion fiduciaire et de conformité, par la faiblesse des capacités de préparation des projets et par les pressions liées à la dette (CCNUCC, 2024 ; PNUE, 2025)

Nous appelons donc à une expansion substantielle des financements d'adaptation sous forme de subventions et directement accessibles pour l'agriculture et les systèmes alimentaires agroécologiques, y compris des guichets et des mécanismes dédiés capables d'atteindre les petits agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, les coopératives de femmes, les entreprises d'enfants et de jeunes, les organisations locales et les institutions communautaires.

Les bailleurs de fonds devraient alléger les obstacles liés à l'accréditation et aux transactions, financer la préparation des projets et le renforcement institutionnel, et recourir, le cas échéant, à des capitaux patients et adaptés au contexte. Les financements privés peuvent compléter les financements publics, mais ils ne doivent pas se substituer au soutien public sous forme de subventions destiné à l'adaptation et à d'autres fonctions d'intérêt général.

3. Financer l'agroécologie et la souveraineté semencière menées par les Africains

La société civile africaine appelle à la mise en place de politiques publiques et d'investissements d'intérêt général qui reconnaissent l'agroécologie comme une voie éprouvée et ancrée localement pour construire des systèmes alimentaires résilients, nutritifs et durables, parallèlement à d'autres approches déterminées au niveau national et adaptées au contexte. Le soutien devrait inclure les banques de semences communautaires et les systèmes de semences gérés par les agriculteurs, la santé des sols et la restauration des écosystèmes, la collecte et le recyclage de l'eau, les systèmes agricoles intégrés, les aliments et les savoirs autochtones, ainsi que des infrastructures locales résilientes.

Les marchés doivent être considérés comme faisant partie intégrante de l'adaptation, en privilégiant la création d'un réseau de valeur plutôt que la seule production, grâce à une connaissance approfondie des marchés locaux, à la transformation et à la valorisation des produits, à l'organisation coopérative, à une tarification équitable, à un étiquetage approprié et à une assurance qualité abordable. Les marchés publics et les mesures de sensibilisation des consommateurs devraient renforcer la demande en aliments nutritifs produits localement et issus de l'agroécologie.

4. Soutenir une transition juste, centrée sur les personnes, fondée sur les droits et le développement africain

Une intégration claire et directe de l'agriculture et des systèmes alimentaires dans le programme de travail sur la transition juste et ses modalités de mise en œuvre, en accordant une attention particulière aux petits agriculteurs, aux éleveurs, aux pêcheurs, aux travailleurs du secteur alimentaire, aux transformateurs, aux commerçants et aux communautés rurales, devrait être inévitable. Une transition juste dans l'agriculture et les systèmes alimentaires africains doit être ascendante, centrée sur le développement et axée sur les agriculteurs. Elle doit protéger les droits fonciers et les droits sur les semences, reconnaître les systèmes de savoirs autochtones, renforcer les institutions locales, créer des opportunités économiques dignes pour les petits agriculteurs, les femmes, les enfants et les jeunes, et répartir équitablement les coûts et les bénéfices de la transition. La société civile africaine rejette les voies imposées qui ne tiennent pas compte des réalités nationales ou qui font peser le fardeau de l'atténuation et de l'adaptation sur les petits agriculteurs et les éleveurs. Une transition n'est pas juste si les personnes qui la vivent sont exclues de sa conception.

5. Mettre en avant la nutrition, la santé, le genre et le pastoralisme dans la mise en œuvre des mesures climatiques

La résilience des systèmes alimentaires africains doit être mesurée non seulement en termes de rendements, mais aussi en termes de qualité de l'alimentation, de sécurité alimentaire, d'accessibilité financière, de santé, de sécurité des revenus et de dignité. La politique climatique devrait relier une production résiliente à l'accès à l'eau potable, à la santé et à la résilience du bétail, à une alimentation saine respectant les limites planétaires et fondée sur des aliments sains et autochtones, à l'alimentation scolaire, à la santé publique et à la protection sociale.

Les femmes, dont le travail, les savoirs et les tâches de soins constituent le fondement de nombreuses économies alimentaires, doivent bénéficier d'un accès effectif à la terre, au financement, aux technologies, aux services de vulgarisation et à la prise de décision. Les systèmes pastoraux, en particulier dans les régions arides et semi-arides, doivent faire l'objet d'une attention spécifique dans les

plans d'adaptation, le régime foncier, les indicateurs de protection des pâturages et le financement, plutôt que d'être absorbés de manière invisible dans des catégories agricoles génériques.

6. Mettre en place une architecture africaine de responsabilisation, d'Addis-Abeba jusqu'aux communautés

La COP32 devrait établir un pacte concret de mise en œuvre et de responsabilité qui aligne les CDN, les PNA, les stratégies agricoles, les plans de développement et les budgets publics ; renforce les réserves de projets aux niveaux national et local ; relie les priorités identifiées aux niveaux national et local aux mécanismes de financement appropriés, notamment le FVC, le FEM, le Fonds d'adaptation et le Fonds pour les PMA, entre autres possibilités de financement ; et publie régulièrement des informations, des rapports et des données sur les ressources promises, approuvées, décaissées et mises à disposition, ainsi que sur leur acheminement vers les agriculteurs et les communautés.

Nos engagements collectifs en tant que société civile africaine

1. Coordination

Nous visons à maintenir un ensemble de revendications communes de la société civile africaine et à renforcer la liaison régulière avec les institutions étatiques et non étatiques concernées, notamment, mais sans s'y limiter, le Groupe africain des négociateurs, l'Union africaine, les ministères nationaux et les partenaires de développement.

2. Créer des liens

Nous devons créer un environnement de données factuelles continu reliant les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, les femmes, les jeunes, les chercheurs et les organisations locales aux processus politiques nationaux, continentaux et de la CCNUCC.

3. Créer un espace

Nous devons veiller à ce que les communautés de première ligne participent de manière significative, et non symbolique, à la conception des politiques, aux décisions financières, à la mise en œuvre et à l'évaluation.

4. Mobilisation des ressources

Nous nous efforcerons de mobiliser des investissements publics, des financements climatiques sous forme de subventions, ainsi que des soutiens à la recherche, à la technologie et aux entreprises autour de solutions portées par l'Afrique.

5. Communiquer

Nous veillerons à rendre compte publiquement des engagements pris, des financements, de la mise en œuvre et des résultats, en utilisant les réseaux communautaires et les médias pour réduire la distance entre les décisions de la COP et la vie quotidienne.

L'appel d'Addis-Abeba pour des systèmes alimentaires africains justes, résilients et souverains

Nous appelons les gouvernements africains, les Parties à la CCNUCC, les présidences des COP 31 et 32, l'Union africaine, le Groupe africain des négociateurs, les fonds pour le climat, les partenaires de développement, les instituts de recherche et les acteurs privés responsables à collaborer avec la société civile africaine et les communautés de première ligne afin de passer de manière décisive des promesses à la mise en œuvre.

Nous appelons à la protection des agriculteurs, des systèmes de gestion des semences, ainsi que des droits à la terre et à l'eau pour les communautés rurales, locales et autochtones

Nous appelons à une action climatique qui protège plutôt que de déposséder, qui renforce plutôt que de remplacer les savoirs locaux, qui réduise plutôt que d'aggraver les inégalités et la dépendance, qui finance l'adaptation plutôt que de se contenter de la mesurer, et qui place les droits, l'autonomie et le bien-être des populations africaines au cœur de la transformation des systèmes alimentaires vers la durabilité.

Nous appelons à des modèles de production alimentaire qui renforcent les petits exploitants, les éleveurs, les pêcheurs et les autres producteurs alimentaires, plutôt que l'agriculture industrielle, y compris les modèles d'élevage industriel qui concentrent la production et augmentent l'empreinte carbone, aggravent la dépendance vis-à-vis des intrants externes et des chaînes d'approvisionnement, compromettent les moyens de subsistance, les écosystèmes et la santé du bétail, et enferment le continent dans un avenir alimentaire plus vulnérable au changement climatique.

Les systèmes alimentaires africains ne peuvent rester dans l'ombre de l'action climatique mondiale ; ils sont au cœur de notre adaptation, de nos moyens de subsistance, de nos économies, de notre santé, de nos cultures, de notre biodiversité, de notre souveraineté et de notre avenir. Le véritable enjeu des COP 31 et COP 32 ne sera pas le nombre de déclarations adoptées, mais de savoir si un agriculteur pourra résister à la prochaine saison des pluies déficitaire, si un éleveur pourra accéder à l'eau et aux pâturages sans perdre ses moyens de subsistance, si les pêcheurs pourront s'adapter à l'évolution des conditions, si une commerçante pourra transporter et conserver ses denrées alimentaires en toute sécurité, si les jeunes pourront se forger des moyens de subsistance dignes au sein d'économies locales résilientes, si un enfant pourra grandir en bonne santé plutôt que d'être freiné dans sa croissance par la sécheresse, et si les familles pourront accéder à une alimentation saine, culturellement acceptable et abordable.

Nous quittons Addis-Abeba avec la conviction commune que le chemin entre la COP31 et la COP32 doit être celui qui mène de l'ambition à la mise en œuvre, des indicateurs aux résultats, des engagements financiers à un accès réel, et des décisions prises au sujet des communautés africaines à des décisions élaborées avec elles et par elles.

« L'Afrique ne doit pas attendre que son avenir alimentaire et climatique soit conçu ailleurs. Nos données doivent influencer les décisions, nos solutions doivent être reconnues, et le financement climatique doit parvenir aux personnes et aux lieux où l'adaptation est déjà en cours. »